

La Lettre de la SGDL
Directeur de la publication :
Dominique Le Brun
Responsable éditoriale :
Cristina Campodonico
Conception graphique :
Et d'eau fraîche
ISSN : 2261-0154
Dépôt légal à parution

Les nouveaux auteurs
membres de la SGDL que nous sommes
heureux d'accueillir :

Mohammed AÏSSAOUI
Salima AÏT-MOHAMED
Vassilis ALEXAKIS
Naïma AQROUR-ADNI
Laure ARBOGAST
Gabriel BADEA-PAUN
Pierre BAYARD

Maurice BELLET
Jean-Pierre BELLON
Stéphane BELMONT
Benoît BENJAMIN
Delphine BERTOZZI
Lucile BORDES

Jean-Charles BOUCHOUX
Hervé BOULLANGER
Ernest Jean-Pierre BOURSIER-MOUGENOT
Cristina CASTELLO

Marie CAUSSE
Cyril CHARLES-MESSANCE
Nathalie CHEVALIER

François-Xavier DUDOUET
Camille FALLEN

Pascale FAUTRIER
Jean FAVRY

Jacques FLEURET
Gaëlle FONTAINE

Eric FONTANARAVA
Khadi HANE

David HAZIOT
Florence HERFORT

Xavier HOUSSIN
Manfred KASTROP

Françoise KERYMER
Eve de LAUDEC

Gérard LECOEUR
Françoise LIANDIER

Béatrice LIBERT
Myriam LOTHER

Virginie LYDIE
Menahem Robert MACINA

Daniel MADELON
Dominique MANIEZ

Hélène MATHIEU
Olivier MERBAU

Stéphane MICHAKA
Isabelle MILLER

Monique NEUBOURG
Dominique NOGUEZ

Maxime NORMAND
Jérémy ORIOL

Etienne PAULIN
Jacqueline PERSINI-PANORIAS

Jean-Pierre POPELIER
Jean ROHOU

Jean-Paul ROMAIN-RINGUIER
Bernard SIMONAY

Annie SUQUET
Izabel TOGNARELLI

Édith VALLÉE
Pauline VAN LYNDEN

Roger VANDEVENNE
Gilbert VINCENT-CABOUD

Nicole VOILHES
Françoise WEYDENMEYER

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Hôtel de Massa
38, rue du Fbg-St-Jacques 75014 Paris
tél : 01 53 10 12 00 - www.sgdl.org
courriel : communication@sgdl.org

LA LETTRE

L'auteur et les « petites loges »

Dans les *Tableaux de Paris*, en 1782, Louis-Sébastien Mercier se plaint de la prolifération des « petites loges » construites à la Comédie française au milieu du parterre. La raison ? Elles sont louées à l'année et les auteurs, qui sont payés à la recette de la journée, ne touchent rien sur les abonnements. Conséquence : en trente ans, les petites loges ont à tel point pullulé qu'elles fournissent le tiers du produit encaissé par les directeurs de théâtre. L'anecdote fait sourire, à deux siècles et demi de distance, mais les similitudes sont inquiétantes avec l'évolution du numérique.

Comment les auteurs seront-ils payés sur les abonnements et les bouquets de livres, puisque leurs droits sont proportionnels au prix de vente à l'unité ? Certains éditeurs calculent un « prix reconstitué », d'autres attribuent un pourcentage dérisoire sur les recettes issues de la consultation de l'œuvre au sein du bouquet, et beaucoup jurent, la main sur le cœur, qu'eux vivants, leur maison ne pratiquera pas ce système. Ils n'osent ajouter qu'eux morts, les droits de l'auteur seront toujours cédés à leur maison. Tout cela n'est pas bien grave, n'est-ce pas ? Le numérique représente 1,8 % du chiffre d'affaires de l'édition, en quasi totalité réalisé par des ventes de fichiers à l'unité. Mais qu'en sera-t-il si le marché numérique connaît en France la brusque explosion qu'il vit aux Etats-Unis ? Sera-t-il encore temps de s'inquiéter de la multiplication exponentielle des petites loges ?

La rémunération de l'auteur est un des points sur lesquels avaient achoppé les négociations entre le Syndicat national de l'Édition et le Conseil permanent des Écrivains en juin dernier. Sous l'impulsion de la ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Fillipetti, les discussions ont repris sous l'égide directe du Ministère, avec la médiation du professeur Sirinelli. Sur bien des points, des avancées appréciables seraient obtenues. En particulier, une plus grande facilité à récupérer les droits en cas de défaut de

reddition de comptes ou de non exploitation du livre constitue une alternative raisonnable à la durée limitée des cessions, que nous continuons à recommander pour les droits numériques. L'ouverture des négociations aux droits sur l'œuvre imprimée permettrait en tout cas de résoudre la plupart des problèmes que nous connaissons actuellement et de définir pour la première fois une exploitation permanente et suivie pour les livres imprimés.

À l'heure de boucler cette lettre, nous pouvons espérer un accord et, comme l'année dernière, annoncer « de bonnes bases » au Salon du Livre, avec l'espoir que, contrairement à l'année dernière, la rédaction finale ne fasse pas apparaître des divergences d'interprétation.

Il ne faut pas se cacher, en effet, les difficultés qui restent à lever. Parmi celles-ci, la définition des revenus directs ou indirects liés à l'exploitation de l'œuvre. Nous ne voulons pas entendre, comme les auteurs du XVIII^e siècle, que les abonnements à l'année ne sont pas directement liés aux pièces jouées cette année-là. Une publicité liée à une collection serait impossible sans les livres qui la composent, les flux vers d'autres sites sont générés par les contenus. Bien des modèles économiques sont d'ores et déjà conçus, même s'ils ne sont pas répandus, qui utilisent l'œuvre comme produit d'appel ou qui financent sa diffusion gratuite ou à bas prix par des revenus indirects. Même si beaucoup d'éditeurs traditionnels résistent à la baisse des prix de vente, on sait qu'il s'agit d'une tendance de fond. Avec la « mission Lescure », au cours de laquelle la Société des Gens de Lettres a été amenée à développer sa position, la Ministre a souhaité réfléchir au financement de la création sur internet. Cette réflexion ne pourra pas se limiter aux produits directs de la vente à l'unité.

Comparaison n'est pas raison, et nous ne construisons pas le monde de demain à partir des *Tableaux de Paris*. Mais si l'Histoire peut nous éviter de commettre deux fois les mêmes erreurs, elle nous invite en l'occurrence à préparer l'avenir sur des modèles novateurs sans le limiter à une projection du présent.

Jean Claude Bologne

FÉV.-MARS 13
N° 49

SGDL

Du côté de l'Union européenne

Les années 2013 et 2014 seront très importantes pour le droit d'auteur au niveau européen.

En effet, le 18 décembre dernier, la Commission européenne a adopté une communication sur le contenu du marché unique numérique : http://ec.europa.eu/internal_market/copyright/docs/copyright-info/121218_communication-online-content_fr.pdf

Le texte adopté vise à définir des pistes d'action à envisager et propose pour cela un calendrier :
en 2013, mise en place d'un dialogue avec les parties intéressées sur 4 domaines : -
l'accès transfrontalier
et portabilité des services ;
- les contenus créés par les utilisateurs et l'octroi de licence aux petits utilisateurs de matériel protégé ;
- le secteur audiovisuel et les institutions de gestion et conservation du patrimoine culturel ;
- la fouille de textes et de données (technique de recherche automatisée à des fins de recherche scientifique).
en 2014, lancement d'études de marché, d'analyses d'impact et de rédaction législative afin de statuer sur l'opportunité de réformer le cadre de l'Union européenne sur le droit d'auteur.

La SGDL suivra de près les travaux de la Commission européenne sur ces sujets, qui toucheront directement les droits des auteurs de l'écrit.

Vous serez informés du suivi de ces travaux dans les prochaines Lettres.

Le précompte des retraites : tous les auteurs seront concernés

Aujourd'hui, la cotisation vieillesse (6.75 %) n'est appelée que pour les auteurs qui ont fait la démarche de s'affilier à l'Agessa, soit environ 13.000 auteurs (dont 2.251 écrivains et 1.021 traducteurs) sur les 203.000 qui touchent des droits d'auteur (dont environ 54.000 écrivains et 6.000 traducteurs). Demain, tous les auteurs seront concernés. La Direction de la sécurité sociale a en effet décidé une réforme au terme de laquelle la cotisation retraite serait payée dès le premier euro de droits d'auteur perçu. Vraisemblablement, au lieu d'être appelée aux affiliés sur leurs revenus de l'année précédente, elle sera précomptée sur tous les droits avant qu'ils ne soient versés aux auteurs.

Cette réforme ne changera théoriquement rien pour les auteurs affiliés à l'AGESSA, sinon que leurs cotisations seront déduites de leurs droits d'auteur au lieu d'être appelées après déclaration. La première année où ce système sera mis en place, cependant, ils pourront s'attendre à payer les cotisations correspondant à deux exercices : celui de l'année précédente (cotisations appelées, qu'ils devront déboursier) et celui de l'année en cours (cotisations précomptées, avec une diminution consécutive de leurs revenus nets). Rappelons que les auteurs doivent effectuer une démarche volontaire pour s'affilier dès que leurs droits d'auteur ont dépassé le seuil de 900 fois le smic horaire (soit 8298 € en 2012).

Pour les assujettis, cette réforme constituera un réel avantage pour deux grandes catégories d'écrivains. D'abord, pour ceux qui auraient pu prétendre à l'affiliation et qui, faute d'information, n'ont pas cotisé pour leur retraite : nous voyons trop d'auteurs qui, n'ayant pas eu connaissance de la possibilité d'une telle démarche, découvrent à l'âge de la retraite qu'ils n'ont ouvert aucun droit. Ensuite, pour les écrivains, et ils sont nombreux, qui cotisent au régime général sans atteindre le plafond de la sécurité sociale (37 032 € pour 2013). La cotisation sur les droits d'auteur leur permettra d'améliorer leur retraite.

Mais ces avantages ne doivent pas nous masquer les inconvénients de ce nouveau régime. D'une part, une baisse des droits d'auteur perçus, la cotisation n'étant plus un choix de l'auteur, mais étant précomptée sur tous les revenus. D'autre part, pour les auteurs dont les revenus dépassent le plafond de la sécurité sociale, la nécessité de se faire rembourser les cotisations trop perçues. Actuellement, en effet, les auteurs affiliés ne cotisent que sur la partie de leurs droits qui leur permet de compléter leurs revenus à hauteur du plafond. Désormais, ils cotiseront (ainsi que tous les auteurs si cette réforme est adoptée) sur l'ensemble des revenus. Le remboursement du trop perçu sera-t-il automatique ou nécessitera-t-il une démarche de la part de l'auteur ? La Société des Gens de Lettres demandera fermement à ce qu'il n'y ait en ce cas aucune démarche à effectuer. On pourrait imaginer, par exemple, une déduction de ce trop perçu des impôts l'année suivante, et non des revenus comme c'est actuellement le cas pour les cotisations appelées.

Par ailleurs, les auteurs qui ont déjà fait valoir leurs droits à la retraite cotiseront sans que celle-ci soit augmentée. Si l'on peut comprendre un effort de solidarité de la part des revenus les plus aisés, cela serait paradoxal pour des auteurs touchant une retraite dérisoire, comme c'est trop souvent le cas. Enfin, pour les plus bas revenus, dans les cas où les cotisations précomptées ne permettraient pas de valider un trimestre, il serait injuste que les auteurs soient prélevés sans acquérir de droits.

L'affiliation à l'AGESSA n'est d'ailleurs pas qu'une question de retraite. Elle permet aux auteurs, par exemple, de cotiser au RAAP pour leur retraite complémentaire, et permet dans de nombreux cas d'être rémunérés en droits d'auteurs pour des activités dites « accessoires ». Qu'en sera-t-il, si la distinction entre assujettis et affiliés se dilue dans cette réforme ? Toutes ces questions devront être posées et résolues avant la réforme pour que les auteurs puissent résolument y adhérer.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter Dominique Le Brun, secrétaire général : secretariatgeneral@sgdl.org - 01 53 10 12 13

La SGDL en région.

Valérie Barthez, juriste de la SGDL, sera présente lors des tables rondes et rencontres suivantes :

> 13 avril 2013 – DAC Guadeloupe
Congrès des écrivains de la Caraïbe
Site de la manifestation :
<http://ecrivainsdelacaraibe.com/>
Intervention « Droits d'auteur et Copyright »

> 23 mai 2013 – Tourcoing / CRL Nord Pas-de-Calais :
« Rencontre sur l'édition numérique »
Programme à venir : Intervention « Impact du numérique sur la relation auteurs/éditeurs »

La SGDL a mis en place de nouveaux partenariats avec des théâtres proposant des tarifs réduits aux auteurs membres

LE THÉÂTRE DE POCHE-MONTPARNASSE

75 Boulevard Montparnasse, 75006 Paris

Créé en 1942, ce théâtre a connu une longue période de travaux depuis sa fermeture en décembre 2011 et son rachat par Philippe Tesson. Depuis le 15 janvier 2013, ses codirectrices, Stéphanie Tesson et Charlotte Rondelez, y défendent un projet artistique s'inscrivant à la fois dans la tradition de cette institution, découvreur de talents littéraires et dramatiques, et dans la volonté de défendre la jeune création et les spectacles de compagnies.

Le Mal court de Jacques Audibert

Mise en scène Stéphanie Tesson

Jusqu'au 27 avril

Du mardi au samedi à 21h00. Le dimanche à 15h00

Relâches les 30 janvier, 12 février, 23 et 24 mars

Tarif préférentiel - 28€ au lieu de 35€

Inventaires de Philippe Minyana

Mise en scène Robert Cantarella

Du mardi au samedi à 19h00. Le dimanche à 17h30

Relâche le 15 février

Tarif préférentiel 28€ au lieu de 35€

To be Hamlet or not to be de Charlotte Rondelez

Mise en scène Charlotte Rondelez

Jusqu'au 23 mars

Du mardi au samedi à 20h00. Le dimanche à 17h00

Tarif préférentiel - 18€ au lieu de 24€

La Gloire de mon père de Marcel Pagnol

Mise en scène Stéphanie Tesson

Le mercredi à 17h00. Le dimanche à 15h00

Tarif préférentiel 10 € au lieu de 15 €

Une leçon d'histoire de France

D'après Michelet, Bainville, Victor Duruy, Chateaubriand

Mise en scène Maxime d'Aboville

Les samedis à 15h00

Tarif préférentiel - 10 € au lieu de 15 €

Une réservation préalable est obligatoire. Les tarifs sont dispensés dans la limite des places disponibles, sur présentation de la carte SGDL 2013 au guichet du théâtre. Réservation par téléphone au 01.45.44.50.21 ou sur le site : www.theatredepoche-montparnasse.com

THÉÂTRE POCHE

THÉÂTRE DES BOUFFES PARISIENS

4 rue Monsigny, 75002 Paris



Hier est un autre jour ! de Sylvain Meyniac et Jean-François Cros. Mise en scène Eric Civanyan.

Du 25 janvier au 28 avril 2013. Du mardi au samedi à 21h00, matinées le samedi à 16h00 et le dimanche à 15h00

Sur le point de conclure le procès de sa vie, un avocat bourré de principes et de TOC va rencontrer un personnage incroyable qui va lui faire vivre une journée de dingue, où rien n'est prévu, rien n'est attendu et où les mêmes événements se répètent jusqu'au délire !

Tarif préférentiel - 32€ au lieu de 44€, réservation préalable obligatoire et dans la limite des places disponibles, par téléphone au 01.42.96.92.42. Le tarif préférentiel est valable pour tout autre spectacle jusqu'à la fin 2013. Information sur www.bouffesparisiens.com

THÉÂTRE DE L'ESSAÏON

6 rue Pierre au Lard, 75004 Paris



Entrez et fermez la porte

Texte et mise en scène de Raphaëlle Bilette

Du 14 Janvier 2013 au 26 Mars 2013. Les lundis et mardis à 21h30
C'est l'hiver. Des filles attendent dans le couloir. Elles sont venues pour un casting... Elles ont 20 ans, quelques minutes à peine pour convaincre. L'épreuve est physique et psychologique. L'après-midi est courte, les filles jolies, l'enjeu difficile, le réalisateur souvent odieux... Quand descend le soir derrière les vitres, le créateur est encore avec une création...

Tarif préférentiel - 10 € au lieu de 20 €

La Petite aux tournesols de Noëlle Châtelet

Mise en scène John Mc Lean

Prolongation du samedi 23 mars au 4 mai, le samedi à 18h00
Sous la forme d'un monologue enchanteur, Françoise Lhopiteau fait vivre devant nous la merveilleuse métamorphose d'une petite Mathilde de six ans qui découvre l'amour. Une histoire initiatique pleine d'humour, d'émotion et de poésie qui transporte vers la part secrète, nostalgique et peut être la plus précieuse de chacun de nous...

Tarif préférentiel - 15 € au lieu de 20€

Pour les deux spectacles :

Réservation préalable indispensable : par téléphone (répondeur) au 01 42 78 46 42.

Sur le site www.essaion-theatre.com : mettre à la place du prénom la mention « SGDL »

La SGDL sur la scène numérique au salon du livre (Stand D8)

Samedi 23 mars 16h30-18h00

Nouveaux modes de lecture numérique : une révolution des usages ?

La technologie numérique multiplie les formes d'accès au livre : lecture en streaming, achat par chapitre, prêt numérique, location de l'œuvre, abonnements et bouquets. Quels sont ces nouveaux modes de lecture, quels en sont les acteurs et quel impact cela a-t-il sur la création ? Comment cela influencera-t-il les modèles actuels de

diffusion des livres ? Quelles en seront les implications sociales, économiques et juridiques ? Autant de questions qui seront abordées lors de cette table ronde avec :

- Pierre Lemaitre, auteur, administrateur de la SGDL
 - Pierre Geslot, directeur du département Livre, Orange (M03T)
 - Jean-Charles Fitoussi, Premier chapitre.com, service de lecture en streaming réservé aux bibliothèques
 - Patrick Gambache, responsable du développement numérique, La Martinière groupe
- Modération, Geoffroy Pelletier, directeur général de la SGDL.

Le Salon du livre de Paris 2013

Place des auteurs – Stand P42

Ce stand commun aux écrivains et traducteurs regroupe la SGDL, la SCAM, la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse et l'ATLF/ATLAS. L'entrée au Salon est gratuite pour les auteurs membres des structures professionnelles présentes sur le stand PLACE DES AUTEURS. Vous trouverez ci-dessous l'avant-programme des rencontres littéraires, susceptible de modifications.

Vendredi 22 mars

13h30–14h30 *Un album pour raconter les roms* (La Charte)

Présentation de la collection «Français d'ailleurs» (Autrement), à travers l'album *Lyuba ou la tête dans les étoiles, les roms de la Roumanie à l'île de France*. Avec Valentine Goby, auteur, Ronan Badel, illustrateur

14h45–15h45 *Le couple texte/image : quel rapport ?* (SGDL)

En partant du constat que le texte est image comme l'image fait texte, nous tenterons de définir le rapport entre ces deux formes d'écritures, le point de tension que la mise en page peut révéler. Comment ces deux univers cohabitent-ils ? Que révèlent-ils l'un l'autre de l'univers de l'auteur, sont-ils complémentaires, comme aux éditions du Bec en l'air ou volontairement dissociés, comme le revendiquent les éditions du Chemin de fer ? Avec Annie Mignard, écrivain ; Fabienne Pavia, éditions du Bec en l'air ; Joy Sorman, écrivain ; Frédéric Lecloux, photographe. Modération Carole Zalberg, auteur, administratrice de la SGDL.

16h00–17h00 *Ecrire avec, lire pour : littérature et cinéma* (SGDL)

Que reste-t-il de la substance de l'écrit lorsqu'il passe à travers le filtre du regard d'un cinéaste ? Comment le couple auteur/cinéaste transpose-t-il une vision duelle à partir d'un texte source ? En quoi consiste le dialogue créatif lorsqu'un l'écrit passe à l'écran ? Avec Emmanuelle Pagano, écrivain, Pascal Bonitzer, cinéaste et Alban Lefranc, écrivain. Modération Catherine Pont-Humbert, journaliste littéraire.

17h15–18h15 *Adapter Simenon pour la télévision* (SCAM)

Antoine Perraud, journaliste, s'entretient avec Jacques Santamaria qui a adapté plusieurs fois avec talent l'œuvre du maître du polar.

Samedi 23 mars

12h15–13h15 *Prix Hennessy de la critique littéraire* (SCAM)

Yves Harté, président du jury et rédacteur en chef de Sud-Ouest, s'entretiendra avec le lauréat 2013, en compagnie de Daniel Rondeau.

13h30–14h30 *Un traducteur et son auteur* (ATLF/ATLAS)

Dans *Bagages perdus*, l'écrivain catalan Jordi Puntí entraîne le lecteur dans un road-movie européen dont Barcelone est une étape centrale. Son traducteur Edmond Raillard s'entretiendra avec lui.

14h45–15h45 *Le Grand Entretien SCAM* dialogue entre Patrick Deville, *Peste & choléra* (Le Seuil, Prix Femina 2012) et Antoine Perraud, journaliste.

16h00–17h00 *Web TV culture*

Philippe Chauveau, journaliste de Web TV culture, interviewera des auteurs du Salon du livre.

17h15–18h15 *Le Simenon de ...* (SGDL)

Qu'évoque Simenon pour les écrivains d'aujourd'hui ? Comment écrit-on la biographie d'un auteur aussi prolifique ? La figure de Maigret fait-elle partie de la littérature contemporaine ? Existe-t-il une filiation Simenon chez certains auteurs ? Avec Pierre Assouline (*Simenon, biographie*, Julliard) Sylvestre Clancier (*Sur les pas de Maigret*, éditions du Polar, 2009), Douglas Kennedy, écrivain. Modération par Catherine Pont-Humbert.

18h30–19h30 *La question de l'Autre en littérature jeunesse et à travers la traduction* (La Charte - ATLF/ATLAS)

Avec Gabriel Janer Manila, auteur catalan (*J'ai joué avec les loups*, Bayard Jeunesse), sa traductrice Martine Desoille, et Guillaume Guéraud (*Anka*, roman qui dénonce, sous l'angle de la fiction, la condition des Roms en France).

Dimanche 24 mars

11h00–12h00 *La place et l'évolution des héroïnes féminines dans la littérature jeunesse* (La Charte)

Avec Charlotte Bousquet, May Angeli, Hélène Montandre, Ella Balaert... Modération Maïa Brami, auteur.

12h15–13h15 *Un traducteur et son auteur* (ATLF/ATLAS)

Comment traduire, au-delà de la langue, une réalité si proche et si lointaine ? Dialogue entre Dan Lungu, écrivain roumain et sa traductrice Laure Hinckel.

13h30–14h30 *Dans l'atelier du traducteur* (ATLF/ATLAS)

À partir d'un extrait en anglais, d'un roman de la reine américaine du suspense, Mary Higgins Clark, sa traductrice Anne Damour fera découvrir pas à pas les étapes de sa création.

14h45–15h45

La langue de création : maternelle, paternelle... (SGDL)

Quel territoire imaginaire est investi lorsqu'un auteur crée dans une langue autre que la sienne ? Que se passe-t-il lorsqu'il se défait de sa langue maternelle, pour conquérir une nouvelle langue d'écriture ? A quelle source puisent les écrivains lorsqu'ils écrivent « trans-langue » et que se passe-t-il lorsqu'on devient comme un étranger dans sa propre langue ? Avec les écrivains Belinda Cannone (*L'écriture du désir*, Calmann-Lévy) romancière, essayiste, administratrice de la SGDL ; Akira Mizubayashi, (*Une langue venue d'ailleurs*, Gallimard) ; Pia Petersen, (*Un écrivain, un vrai*, Actes Sud) et Sylvestre Clancier, poète, administrateur de la SGDL. Modéré par Catherine Pont-Humbert.

16h00–17h00

Ecrivains, créateurs, quelle identité pour les auteurs ? (SGDL)

Aujourd'hui où le vocable « auteur » recouvre différentes acceptions, qu'en est-il de l'identité du créateur ? Quels clichés sont attachés à la figure de l'écrivain depuis la notion d'auteur jusqu'à celle de « fournisseur de contenu » ?

17h15–18h15 *Les traducteurs de Simenon* (ATLF/ATLAS - SGDL)

Avec, entre autres, Caridad Martinez, traductrice de Simenon en espagnol (éditions Acantilado) ...

Lundi 25 mars

13h30–14h30 *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la traduction* (ATLF/ATLAS)

Comment devient-on traducteur ? Peut-on vivre de ce métier ? Comment mieux faire connaître la littérature étrangère en librairie, en bibliothèque ?

16h00–17h00 *Dessine-moi une histoire* (La Charte)

Quand un artiste de l'image illustre en direct le texte lu par son auteur... Moment de création, de poésie et de surprise, avec deux grands noms de la littérature jeunesse autour de l'album *Une princesse au Palais* (Thierry Magnier).

Avec Cécile Roumiguère, auteur, Carole Chaix, illustratrice.